

**DECISION DU BUREAU N° B03.24**

**Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Vu** la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

**Considérant** les aménagements cyclables identifiés dans le cadre du plan vélo de la CCPO ;

**Considérant** le projet de réalisation de l'itinéraire 1 (réalisable à court terme) – Segment 22 – Liaison mode doux de Crottat-Buyat (Hameau de Ternay) au centre-village de Ternay ;

**Considérant** que l'enveloppe financière totale destinée à la réalisation de ce projet est estimée à 220 000 € H.T. Les dépenses afférentes à cet aménagement se développent sur l'année 2024, de septembre à novembre 2024 ;

**Considérant** la DSIL proposée par l'Etat pour l'exercice 2024 en vue d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement ;

**Considérant** que la mobilité et notamment le développement des infrastructures cyclables constitue un axe du CRTE signé par la CCPO avec l'Etat et s'inscrit dans les thématiques éligibles à la DSIL 2024 ;

**DECIDE**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL pour l'aménagement cyclable itinéraire 1 (réalisable à court terme) – Segment 22 – Liaison mode doux de Crottat-Buyat (Hameau de Ternay) au centre-village de Ternay ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement comme suit :

• Montant total des dépenses subventionnables HT	<b>220 000 €</b>
• Etat – DSIL	176 000 €
• Autres subventions (Région, Département...)	0 €
• Autofinancement	44 000 €

- La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,  
Le 29 janvier 2024

**Pierre BALLELIO**  
Président



**Nicolas VARIGNY**  
1<sup>er</sup> Vice-président



**Michel BOULUD**  
2<sup>ème</sup> Vice-président



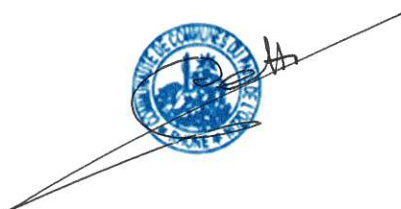
**Mireille BONNEFOY**  
3<sup>ème</sup> Vice-présidente



**Timotéo ABELLAN**  
4<sup>ème</sup> Vice-président



**Mattia SCOTTI**  
5<sup>ème</sup> Vice-président



**Jean Philippe CHONE**  
6<sup>ème</sup> Vice-président



Mise en ligne le.....30 JAN. 2024

Certifiée exécutoire le.....30 JAN. 2024